

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

## Cadre réservé à l'administration

Date de réception

Dossier complet le

N° d'enregistrement

### 1. Intitulé du projet

Échange de parcelle entre la commune d'ANNONVILLE et la Société Civile d'Exploitation Agricole  
du Castel de Manois

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Commune d'ANNONVILLE

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur Jean-Yves ROBERT (Maire de la commune)

RCS / SIRET

21520010600015

Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
51° Défrichements et premiers boisements soumis à autorisation. a) Défrichement soumis à autorisation au titre de l'article L. 311-2 du code forestier et portant sur une superficie totale, même fragmentée, inférieure à 25 hectares. c) Premiers boisements d'une superficie totale de plus de 0,5 hectare et inférieure à 25 hectares.	Procédure au cas par cas : défrichement supérieur à 0,5 ha et inférieur à 25 ha et premier boisement une superficie totale de plus de 0,5 hectare et inférieure à 25 hectares.

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet

Échange de parcelle entre la commune d'ANNONVILLE et la SCEA du Castel de Manois :

La parcelle (ZB 40) sera cédée par la commune après défrichement de deux zones boisées (0 ha 67 a 38 ca) dont les peuplements sont constitués de taillis sous futaie de charme et de réserve de chêne et hêtre. Entre ces deux zones est implanté l'emprise de la ligne RTE de LANEUVILLE à CRENEY (0 ha 66 a 45 ca). La parcelle ZB 40 sera mise en culture par la SCEA.

La parcelle (ZB 38) donnée en retour est actuellement constituée d'un champs et fera l'objet d'un premier boisement par plantation de 1930 chênes sessiles et 35 alisiers torminaux et de 35 merisiers.

## 4.2 Objectifs du projet

La présence de l'emprise de la ligne électrique correspond à une zone hors sylviculture et ne génère donc pas revenu pour la commune d'ANNONVILLE.

L'échange permet à la collectivité d'optimiser à terme les recettes issues de la gestion de sa forêt.

Les zones boisées abandonnées par la commune d'ANNONVILLE sont situées de part et d'autre de l'emprise de la ligne électrique. En effet, le géomètre-expert, en accord avec les parties prenantes, a délimité la partie abandonnée par la commune en reprenant la borne d'angle existante entre les anciennes parcelles ZB 13, 30 et 35. Le défrichage ne se limite donc pas uniquement à la bande boisée située au Sud de la ligne électrique mais aussi à la lisière bordant le Nord de l'emprise de la ligne.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Après exploitation des bois sur les parties boisées de la parcelle ZB 40, il sera réalisé une opération de dessouchage puis de mise en culture du terrain par le nouveau propriétaire.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La parcelle ZB 38 constituera la parcelle hors aménagement n°1 de la forêt communale d'ANNONVILLE.  
La parcelle ZB 40 sera mise en culture par la SCEA du Castel de Manois.

#### 4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le défrichement est soumis à autorisation de la Direction Départementale de Territoire de la Haute-Marne.

#### 4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Demande d'autorisation de défrichement articles L.341-3, R.341-3 et suivant du code forestier

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Défrichement de la zone boisée de parcelle ZB 40	0 ha 66 a 45 ca

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Commune d'ANNONVILLE  
Parcelle ZB 40

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 5 ° 17 ' 12 " 3

Lat. 48 ° 23 ' 17 " 4

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Pour la parcelle abandonnée (ZB 40) par la commune d'ANNONVILLE, la destination actuelle des sols est forestière pour devenir agricole. Tandis que pour la parcelle obtenue (ZB 38) par la commune sera boisée. La commune d'ANNONVILLE ne dispose pas de document d'urbanisme.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L' ancien fossé ceinturant la forêt communale situé à l'Est, au Sud et à l'Ouest de la parcelle cadastrale ZB 40 sera détruit. En effet, le fossé sera comblés avec la levée de terre provenant de sa création.
	est-il déficitaire en matériaux ?  Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le remplacement de l'état boisé par la mise en culture, implique la destruction d'espèces végétales et animales dont la mobilité ne leur permet pas de fuir lors de l'exécution des travaux. Un plan de boisement compensateur est mis en œuvre sur la parcelle ZB 38 obtenue par la commune.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une augmentation de la surface boisée sera effective. En effet, le boisement sera réalisé sur 1 ha 33 a 83 ca. Alors que le défrichement s'effectuera sur 0 ha 67 a 38 ca. L'emprise de la ligne électrique est définie comme une zone non sylvandière sur 0 ha 66 a 45 ca.
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Bruit de fonctionnement des matériels et engins lors des travaux d'exploitation des bois et du dessouchage.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Pollutions</b>	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Emission de gaz d'échappement des engins de chantier durant les travaux, d'exploitation des bois et le dessouchage.
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La mise en culture de la parcelle obtenue par la SCEA du Castel de Manois, implique la destruction de l'ancien fossé périmétral de la forêt communale d'ANNONVILLE.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'exploitation de la SCEA du Castel de Manois sera restructurée à cet endroit.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°</b> : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe n°5 : Délibération de la commune d'ANNONVILLE confiant l'instruction du dossier de défrichement à l'ONF
Annexe n°6 : Document d'arpentage avec les localisations du défrichement et du boisement
Annexe n°7 : Devis plantation de la parcelle obtenue par la commune dans le cadre de l'échange

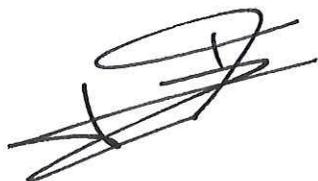
## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

le,

Signature

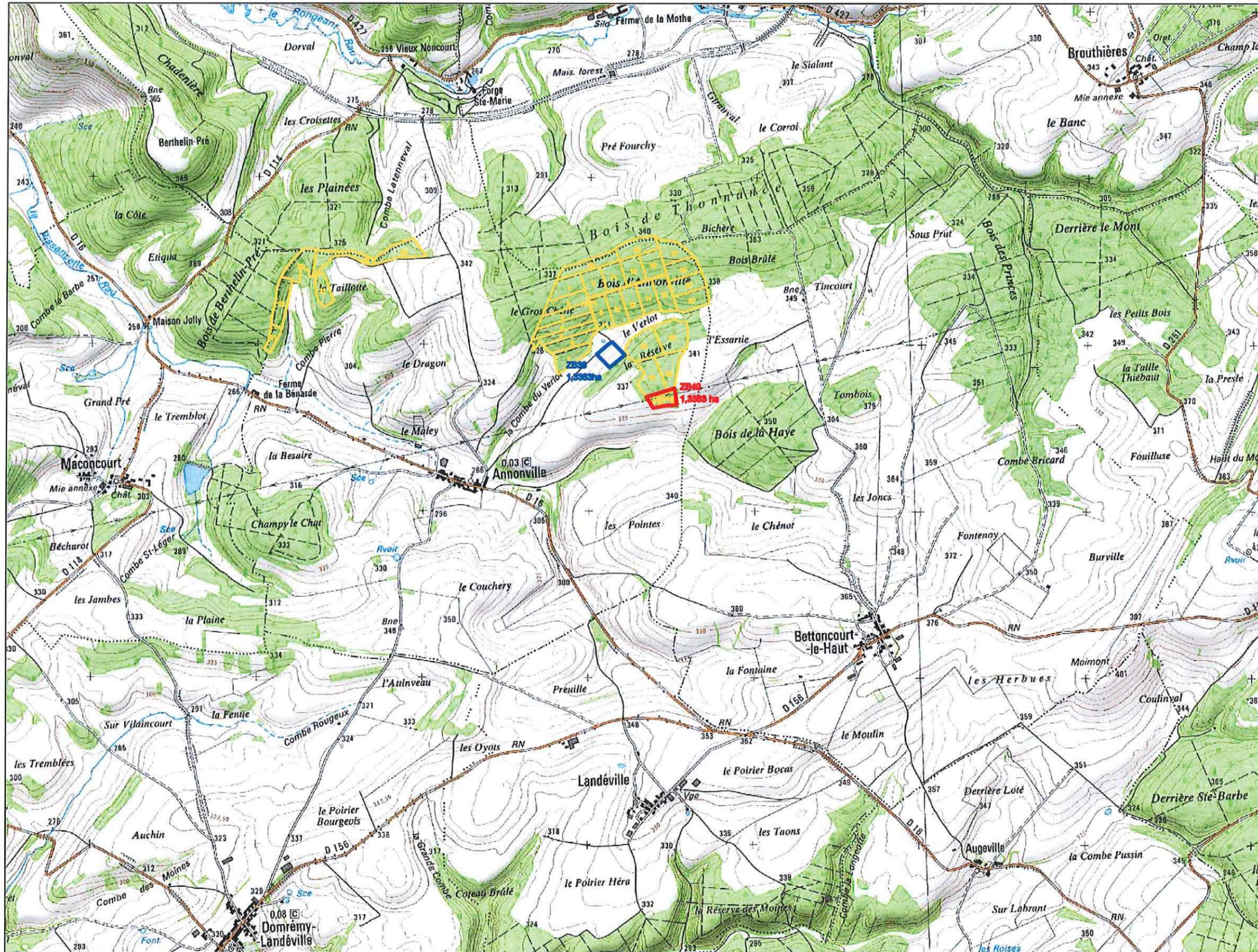



# Forêt communale d'ANNONVILLE

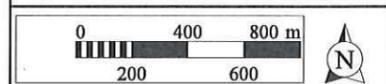
## Plan de situation



- Boisement
- Défrichement
- FC\_ANNONVILLE



Commentaires :



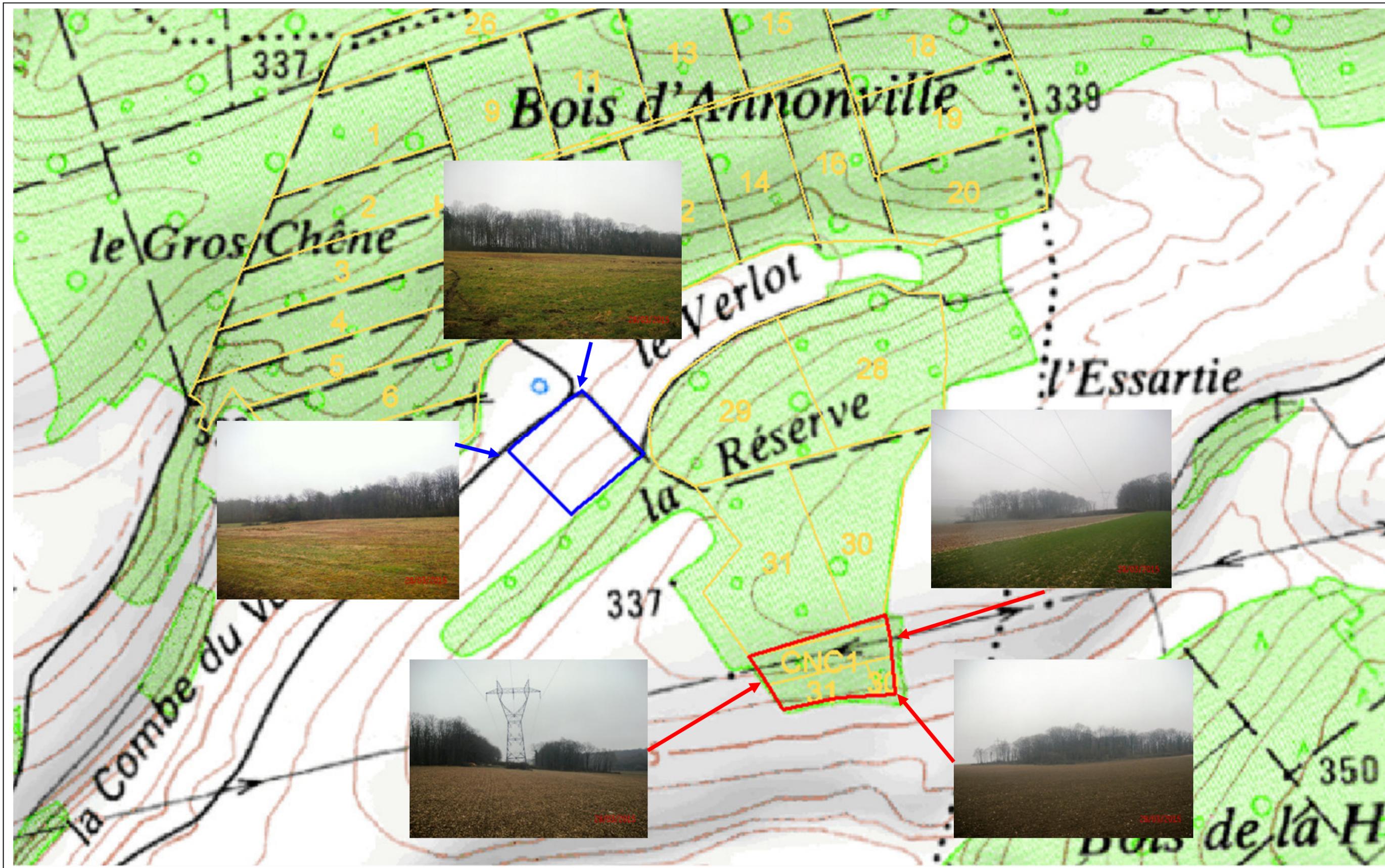
Echelle : 1 : 25000

Auteur : A. GERVASONI

30/03/2015

© IGN / ONF :  
Toute reproduction interdite

Annexe 3 : Photographies  
Localisation prise de vue



## Vues :

### Défrichement :



Défrichement\_Est.JPG



Défrichement\_Angle\_Sud-Est.JPG



Défrichement\_Ouest.JPG

### Boisement :



Boisement\_Angle\_Nord.JPG



Boisement\_Angle\_Ouest.JPG

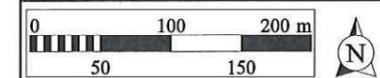
Forêt communale  
d'ANNONVILLE

Plan des abords



- Boisement
- Défrichement
- FC\_ANNONVILLE

Commentaires :



Echelle : 1 : 5000

Auteur : A.GERVASONI

27/03/2015

© IGN / ONF :  
Toute reproduction interdite

# EXTRAIT DU REGISTRE

DÉPARTEMENT  
de la  
**HAUTE-MARNE**

ARRONDISSEMENT  
SAINT-DIZIER

MAIRIE  
ANNONVILLE

## des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre effectif et légal des membres du conseil municipal..... 7  
Nombre des membres en exercice..... 7  
Nombre des membres présents à la séance..... 5  
Nombre des membres ayant signé la délibération..... 5

Le 13 février..... deux mil..... quinze à vingt heures..... toute minutes  
Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie en session..... ordinaire  
sous la présidence de Monsieur (1)..... Jean Yves ROBERT, Maire.....  
le..... deux mil..... mentionnée au registre et  
affichée à la porte de la Mairie le même jour.  
Présents : MRS..... ROBERT Jean-Yves, PRADELLE Ludovic,  
CARNEZEAUX Régis, FONTAINE Guy et  
PASSARD Claude  
lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer.  
Mr. PRADELLE Ludovic est désigné(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

### OBJET

Instruction d'un dossier de demande de défrichement par l'ONF.

N° 0610212915

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

DECIDE de solliciter les services de l'Office National des Forêts afin d'instruire le dossier de demande de défrichement destiné à la Direction Départementale des Territoires pour la parcelle cadastrale ZB 40 (issue de la division de la parcelle ZB 30).

Ce défrichement est demandé par la commune en vue de procéder à un échange foncier avec la SCEA du Castel Manois. La commune s'engage à reboiser une surface équivalente sur la parcelle ZB 38, dont elle fera acquisition après l'échange.

AUTORISE le Maire à signer tout document afférent.

### Note importante

Cette délibération, qui doit être inscrite au registre et dont un extrait sera affiché à la porte de la mairie, est à établir en six exemplaires. Trois seront adressés avant le 1<sup>er</sup> avril de chaque année à la Préfecture (ou à la Sous-Préfecture). Les trois autres seront adressés directement au Service Mobilisation des Bois.

La délibération qui précède a été affichée à la porte de la Mairie le .../.../20...

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures (2).  
Pour extrait conforme.

(1) Du maire ou de l'adjoint par délégation ou pour le maire empêché suivant le cas.

À ANNONVILLE., le 13 février..... 2015  
(cachet et signature)

(2) Si un ou plusieurs conseillers refusent de signer, mention sera faite à la suite de la délibération des motifs de leurs refus (article L. 121.18).

Le Maire,



Reçu à la Sous-Préfecture  
de SAINT-DIZIER

Le : 16 MARS 2015



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Commune :  
ANNONVILLE (12)

Numéro d'ordre du document d'arpentage :  
29Y  
Document vérifié et numéroté le 12/01/2015  
A Saint Dizier  
Par GUNTZ Arnaud  
Technicien géomètre  
Signé

Cachet du service d'origine :  
Bureau Antenne du Cadastre de Saint-Dizier  
CDIF de CHAUMONT  
Cité administrative  
BP 2064  
89 Rue Victoire de la Mame  
52903 CHAUMONT CEDEX 09  
Téléphone : 03 25 30 21 34  
Fax : 03 25 30 23 07  
cdif.chaumont@dgfip.finances.gouv.fr

CERTIFICATION  
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

A - d'après les indications qu'ils ont fournies au **plan** ;

B - en conformité d'un piquetage : **12/01/2015** ;

C - d'après un plan d'arpentage **et numéroté le 12/01/2015** ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le \_\_\_\_\_ par \_\_\_\_\_ géomètre à \_\_\_\_\_

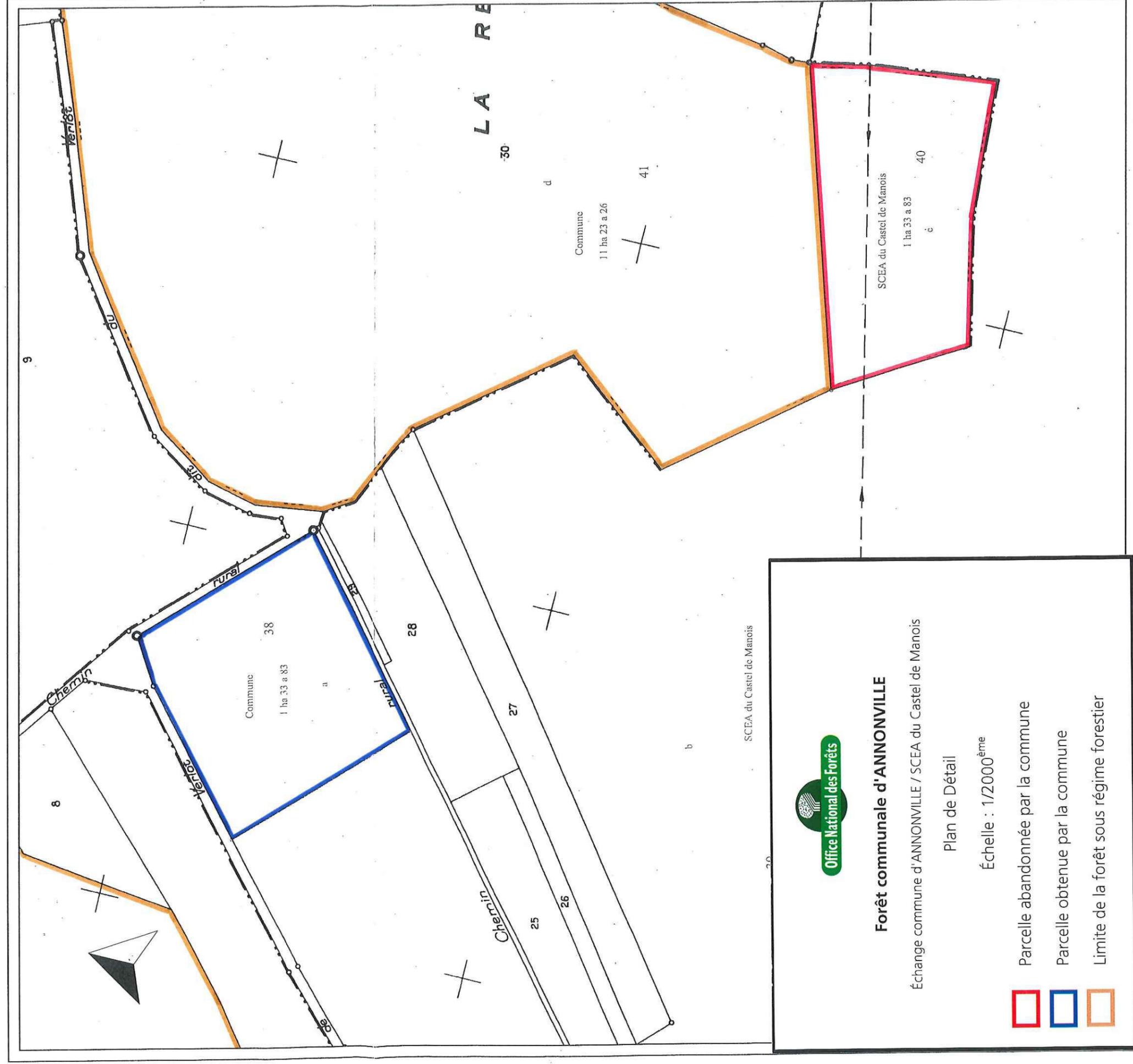
Les propriétaires ci-dessus ont pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.

A \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_

Section : ZB  
Feuille : 000 ZB 01  
Qualité du plan : 1  
Echelle d'origine : 1/2000  
Echelle d'édition : 1/2000  
Date de l'édition : 12-01-2015  
Support numérique : \_\_\_\_\_

D'après le document d'arpentage dressé  
Par KOLB CHAUMONT  
Réf. :  
Le 22/12/2014 (2)

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan renové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.  
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc.).  
(3) Précisez les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriant, etc.).



Forêt communale d'ANNONVILLE

Échange commune d'ANNONVILLE / SCEA du Castel de Manois

Plan de Détail

Échelle : 1/2000<sup>ème</sup>

- Parcelle abandonnée par la commune
- Parcelle obtenue par la commune
- Limite de la forêt sous régime forestier



Votre interlocuteur :  
OLIVIER CHAZE  
Tél : 03 25 07 39 64  
Mél : olivier.chaze@onf.fr  
Tél Portable : 06 29 92 44 28

N° DEC-15-821506-00122627 / 11247  
Certifié ISO 9001 - ISO 14001

<b>Adresse de livraison principale</b> Monsieur le Maire COMMUNE D'ANNONVILLE GRANDE RUE 52230 ANNONVILLE	<b>Adresse client</b> Monsieur le Maire COMMUNE D'ANNONVILLE GRANDE RUE 52230 ANNONVILLE
--	---

Forêt communale d' ANNONVILLE <b>Objet de la prestation :</b> Additif - Plantation parcelle cadastrale Zb0038	<b>Coordonnées Client :</b> SIRET 21520010600015
--	---

DESCRIPTIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS	Qté ou Base	Un.	P.U. ou Taux	TVA	Montant en € HT	Nature <sup>(1)</sup>
<b>Fournitures</b>						
Fourniture de plants de chêne sessile <input type="checkbox"/> Fourniture de plants de chêne sessile (Ref : 02-FP-CHS-00) Localisation : Territoire communal d'Annonville parcelle cadastrale Zb0038 (1.33 Ha)	1 930,00	PL	1,23	10,00	<b>2 382,82</b>	I
Fourniture de plants d'essences diverses <input type="checkbox"/> Fourniture de plants de feuillus divers Fourniture de 35 plants d'Alisiers torminaux (Ref : 02-FP-FDIV-00) Localisation : Territoire communal d'Annonville parcelle cadastrale Zb0038 (1.33 Ha)	35,00	PL	2,49	10,00	<b>87,18</b>	I
<input type="checkbox"/> Fourniture de plants de merisiers (Ref : 02-FP-MER-00) Localisation : Territoire communal d'Annonville parcelle cadastrale Zb0038 (1.33 Ha)	35,00	PL	1,66	10,00	<b>58,12</b>	I
<input type="checkbox"/> Protection contre le gibier : fourniture de protections individuelles et leurs piquets (Ref : 02-FPRO-FINDGOI) Localisation : Territoire communal d'Annonville parcelle cadastrale Zb0038	2 000,00	U	1,74	20,00	<b>3 487,05</b>	I
<b>Mise en place</b>						
<input type="checkbox"/> Mise en place de plants à racines nues au coup de pioche en sol travaillé (Ref : 04-PLAN-CPT01) Localisation : Territoire communal d'Annonville parcelle cadastrale Zb0038 (1,33 Ha) Préparation du sol à la charge de la commune	2 000,00	PL	0,68	10,00	<b>1 351,46</b>	I
<input type="checkbox"/> Protection contre le gibier : mise en place des protections et des piquets (Ref : 04-PROG-CRE00) Localisation : Territoire communal d'Annonville parcelle cadastrale Zb0038 (1.33 Ha)	2 000,00	U	2,47	10,00	<b>4 936,36</b>	I

TVA			Total HT	12 302,98 €
Taux	Base	Montant	Total TVA <sup>(2)</sup>	1 579,00 €
10,00%	8 815,93	881,59	Total TTC <sup>(2)</sup>	13 881,98 €
20,00%	3 487,05	697,41		



Votre interlocuteur :  
OLIVIER CHAZE  
Tél : 03 25 07 39 64  
Mél : olivier.chaze@onf.fr  
Tél Portable : 06 29 92 44 28

N° DEC-15-821506-00122627 / 11247  
Certifié ISO 9001 - ISO 14001

Total Investissement	Total Fonctionnement
12 302,98 € HT	0,00 € HT

Pour faire suite à votre demande, nous avons le plaisir de vous transmettre notre meilleure proposition. Cette offre est valable 3 mois	Devis lu et accepté pour un montant de : 12 302,98 € HT 13 881,98 € TTC <sup>(2)</sup>
Le 16/03/2015	Transmis en retour à l'ONF pour exécution :
Responsable de l'offre PASCAL GALLET	Ammornville, le 19/03/2015 (Signature nom, fonction) Jean-Yves ROBERT, Maire

P. GALLET

Agence ONF de la Haute-Marne  
Site de Saint-Dizier  
1, rue de la Source - BP 1000  
52103 SAINT-DIZIER CEDEX



(1) : La mention «I-Investissement» et «F-Fonctionnement» est purement indicative. L'affectation budgétaire reste une prérogative du propriétaire dans le respect des textes réglementaires.

- En signant ce devis vous reconnaissez avoir pris connaissance et accepté les conditions générales de vente de l'ONF. Elles sont disponibles sur [www.prestations.onf.fr](http://www.prestations.onf.fr) ou peuvent être adressées sur simple demande à [onf-prestations@onf.fr](mailto:onf-prestations@onf.fr)
- Cette prestation sera réalisée conformément aux engagements du Règlement National des Travaux et Services Forestiers (RNTSF).
- Entreprise agréée pour l'application en prestation de service de produits phytopharmaceutiques (n° d'agrément : IF00267).
- Ce devis pourra faire l'objet de factures intermédiaires en fonction de l'avancement des prestations.

(2) Taux de TVA appliqué sous réserve de modification législative